Image not found or type unknown

non déclaration accident du travail sans contrat

Par **Buffard Claire**, le **21/07/2019** à **16:07**

Bonjour,

Mon ami travaille dans un garage mais son employeur ne lui a toujours pas remis son contrat de travail en CDD. Dans ce cas, il me semble que son contrat se transforme automatiquement en CDI sous 48H.
De plus, jeudi dernier, un bus l'a percuté. Sur le moment, très résistant à la douleur et travailleur zélé, il a continué de travailler. Mais depuis il souffre des cervicales et du dos. Peut-il encore faire 1 déclaration d'accident du travail, et ce malgré le temps passé et le fait qu'il n'est pas de contrat de travail? Peut-il faire une déclaration de son côté ou doit-il obligatoirement passer par son employeur pour cela? Dois-il d'abord consulter un médecin pour avoir un certificat avant toute chose? Quels textes de loi peut-il utiliser, quelles démarches effectuer et auprès de qui ?

Merci d'avance pour vos réponses!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés